



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel de direction

Question écrite n° 4507

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des anciens directeurs d'école normale devenus responsables de site IUFM. Ceux-ci, ayant perdu une part très importante de leurs anciennes attributions, s'interrogent, en effet, sur l'évolution de leur carrière, faute de s'être vu attribuer des responsabilités nouvelles.

Texte de la réponse

Les anciens directeurs d'école normale sont devenus inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'academie (IPR-IA). Certains ont alors choisi de prendre des responsabilités au sein des IUFM dans lesquels ils peuvent exercer des fonctions de directeur adjoint ; ils jouent donc, à l'intérieur de ces établissements, un rôle important. D'autres ont choisi d'assurer les mêmes responsabilités d'inspecteur que l'ensemble de leurs collègues IPR-IA, en particulier au sein du groupe de la vie scolaire. Ils ont donc les mêmes possibilités de carrière que tous les personnels du corps des IPR-IA.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4507

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2287

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1146